Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-04_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 04-05-2026-CM : Règlement intérieur de la commande publique

Le règlement intérieur de la commande publique a pour objet de fixer, au sein de la commune, un cadre de travail commun pour la préparation, la passation, l'exécution et le suivi des achats publics. Il permet de sécuriser les pratiques, d'harmoniser les procédures entre les services et de garantir le respect des principes de la commande publique : liberté d'accès, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures.

À la suite des élections municipales, il apparaît opportun de réexaminer ce document afin de l'adapter à la nouvelle mandature, aux priorités politiques de l'équipe élue, aux évolutions organisationnelles des services et à certaines mises à jour règlementaires récentes (seuils notamment).

Cette mise à jour vise également à clarifier les seuils internes de validation, les circuits de décision, les modalités de recueil des besoins, ainsi que les règles applicables aux achats récurrents, aux consultations adaptées et au suivi de l'exécution des marchés.

Cette actualisation contribuera à renforcer la sécurité juridique des procédures, à améliorer la traçabilité des décisions et à garantir une meilleure efficience de la dépense publique.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur de la commande publique annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-04_05_2026_CM-DE

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur de la commande publique en vigueur

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 11 mai 2026

Considérant qu'il y a lieu, à la suite du renouvellement du conseil municipal, d'actualiser et d'adopter un règlement intérieur fixant les règles internes applicables aux achats et aux procédures de commande publique de la commune,

Considérant que ce document permet de sécuriser les pratiques des services, de préciser les modalités de préparation, de passation et de suivi des achats, et de garantir une gestion homogène et transparente des procédures,

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 2 abstentions (DARCHE Patrice et BALANANT Jean-Claude),

APPROUVE le règlement intérieur de la commande publique de la commune, annexé à la présente délibération.

DIT que ce règlement entre en vigueur à compter de la présente délibération.

CHARGE le Maire ou son représentant de veiller à sa bonne application par l'ensemble des services concernés.

DESIGNE les conseillers municipaux suivants, membres de la commission « Marchés en procédure adaptée », étant précisé que le Maire est président de droit :

Groupe Uni.e.s dans l'action :

1. Bernadette MACHET (Vice-présidente de la commission)
2. Nicole LECORGNE
3. Alain GOUEZIN
4. Patrice DARCHE
5. Christian GOULARD
6. Jean-François FALIGOT
7. Nathalie LAMIDON

Groupe Ensemble et autrement :

8. Jean-Claude BALANANT
9. Frederick FRANCILLETTE

Groupe Energie citoyenne :

10. Gilbert BERTRAND

PJ-5.1 : Règlement intérieur de la commande publique

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER